

Documents à fournir pour permis L en recherche d'emploi – UE/AELE



Seuls les dossiers complets seront acceptés



En vue d'un premier octroi pour un permis « L » de 6 mois après 3 mois de séjour touristique ou après une période d'activité lucrative en Suisse. Renouvelable jusqu'à 12 mois maximum):

- Demande d'un titre de séjour, cocher « Recherche d'emploi », dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Attestation de la caisse de chômage indiquant la date d'ouverture du délai cadre, le nombre de jours d'indemnités à percevoir, le montant de l'indemnité journalière ainsi que le nombre d'indemnités restantes
- Preuve des moyens financiers personnels suffisants (relevé bancaire) ou
- Attestation de prise en charge financière
- Attestation de la caisse maladie Suisse
 - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
 - ✚ **Pour la France** : copie de la carte européenne d'assurance maladie et attestation de la CPAM française.
 - ✚ **Pour l'Italie** : fournir une copie de la carte européenne d'assurance maladie et la carte italienne d'assurance maladie
 - ✚ **Pour l'Allemagne et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée » et copie de la carte européenne d'assurance maladie
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- Copie du contrat de bail
- CHF 70.- payable au comptant au dépôt de la demande

Ce permis n'autorise que le travail en gain intermédiaire.

Toute reprise de travail à temps plein devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis avec activité.

Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende.

Renouvellement :

- Permis « L » original
- Demande d'un titre de séjour, cocher « Prolongation », dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Attestation de la caisse de chômage indiquant la date d'ouverture du délai cadre, le nombre de jours d'indemnités à percevoir, le montant de l'indemnité journalière ainsi que le nombre d'indemnités restantes
- Preuve des moyens financiers personnels suffisants (relevé bancaire) ou
- Attestation de prise en charge financière
- Attestation de la caisse maladie Suisse
 - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
 - ✚ ***Pour la France** : copie de la carte européenne d'assurance maladie et attestation de la CPAM française.*
 - ✚ ***Pour l'Italie** : fournir une copie de la carte européenne d'assurance maladie et la carte italienne d'assurance maladie*
 - ✚ ***Pour l'Allemagne et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée » et copie de la carte européenne d'assurance maladie*
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- Copie du contrat de bail
- CHF 70.- payable au comptant au dépôt de la demande

**Ce permis n'autorise que le travail en gain intermédiaire.
Toute reprise de travail à temps plein devra faire l'objet d'une
nouvelle demande de permis avec activité.
Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende.**